





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-71**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1149999-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2019 - DEMANDE DE CO FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et
Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2019 - DEMANDE DE CO FINANCEMENT AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a décidé de reconduire en 2019 l'aide aux travaux de proximité dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux Communes. Sont concernés les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- Equipements sportifs (gymnases, pistes de skate, mur d'escalade, aménagement de terrains, etc.),
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- Aménagement de voies et de réseaux,
- Travaux divers sur les bâtiments communaux (mairie, écoles, structures de la petite enfance, etc),
- Démolitions préalables à de futurs travaux,
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux.

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental sont :

- L'environnement et le développement durable,
- Le sport et la jeunesse,
- La culture,

- Le foncier et l'habitat social,
- L'accueil de la petite enfance.

Sont exclus du bénéfice de cette aide :

- Les acquisitions de mobilier et matériel,
- Les acquisitions de véhicules,
- Les acquisitions foncières et immobilières,
- Les études.

Taux de la subvention : Le taux de subvention est de 70% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30 % du montant hors taxe du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement sont joints en annexe du présent rapport.

Caractéristiques de la subvention :

- Limitation du nombre de dossiers pouvant être déposés à 10 pour les communes de plus de 20 000 habitants.
- Ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100.000 € HT.

Délai de réalisation : Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Sont proposées les opérations suivantes :

PRIORITE	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments		
	<i>Bâtiments sportifs:</i>	
1	Gymnase du Deffens : Restructuration du boxing club	100 000 €
	<i>Bâtiments scolaires:</i>	
1	Ecole élémentaire Paul Arène - rue Léon Blum : réfection complète de la cour d'école	100 000 €
1	Maternelle Daudet - avenue de Beauregard : réfection de l'étanchéité des toitures	100 000 €
2	Maternelle la Beauvalle - avenue Pierre Brossolette : réfection des sanitaires	75 000 €
	<i>Bâtiments secteur social :</i>	
1	Salle de proximité LCR le Cèdre : réhabilitation des locaux 1ère phase	66 667 €
	<i>Bâtiments secteur administratif :</i>	
1	Aménagement de la mairie d'Encagnane dans l'immeuble le Ligoures – Place Romée de Villeneuve)	100 000 €
DIRECTION DES SPORTS		
1	Construction des vestiaires au stade de la Molière	85 000 €
1	Réhabilitation de l'éclairage du terrain d'honneur au stade des Milles	85 000 €
DIRECTION DES JARDINS		
1	Aire de jeux Square Abbé Blaize - Boulevard Ferrato Gamarra - Luynes	70 932 €
1	Aire de jeux Square Jean-Paul Coste - Avenue Jean Paul Coste – Val St André - Aix-en-Provence	99 692 €

Le montant global de ces opérations est de :

882 291 €

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental de 70 % du coût hors taxe de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 59 500€ HT	Autofinancement Ville d'Aix-en- Provence
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments			
<u>Bâtiments sportifs:</u>			
Gymnase du Deffens : Restructuration du boxing club	100 000 €	59 500 €	40 500 €
<u>Bâtiments scolaires:</u>			
Ecole élémentaire Paul Arène - rue Léon Blum : réfection complète de la cour d'école	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Maternelle Daudet - avenue de Beauregard : réfection de l'étanchéité des toitures	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Maternelle la Beauvalle - avenue Pierre Brossolette : réfection des sanitaires	75 000 €	52 500 €	22 500 €
<u>Bâtiments secteur social :</u>			
Salle de proximité LCR le Cèdre : réhabilitation des locaux 1ère phase	66 667 €	46 667 €	20 000 €
<u>Bâtiments secteur administratif :</u>			
Aménagement de la mairie d'Encagnane dans l'immeuble le Ligoures - Place Romée de Villeneuve)	100 000 €	59 500 €	40 500 €
DIRECTION DES SPORTS			
Construction des vestiaires au stade de la Molière	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Réhabilitation de l'éclairage du terrain d'honneur au stade des Milles	85 000 €	59 500 €	25 500 €
DIRECTION DES JARDINS			
Aire de jeux Square Abbé Blaize - Boulevard Ferrato Gamarra - Luynes	70 932 €	49 652 €	21 280 €
Aire de jeux Square Jean-Paul Coste - Avenue Jean Paul Coste - Val St André - Aix-en-Provence	99 692 €	59 500 €	40 192 €
TOTAL	882 291 €	565 319 €	316 972 €

DL.2019-71 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2019 - DEMANDE DE CO FINANCEMENT AUPRES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»